

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1089 Subvention (14.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

M. Bruno JULLIARD et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Musique Ensemble XXe ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 14.000 euros, dont 2.000 euros au titre du soutien en faveur des personnes en situation de handicap, est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe 3, square Roland Garros 75020 Paris au titre de 2014. 2014_01507 / 18005.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris : 14.000 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.